



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 18 OCTOBRE 2023

Délibération N°B23-126

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
MAIZIERES-LES-METZ - Ancienne gendarmerie - Logements
MO10L049600

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022,

Vu la demande formulée par la commune de Maizières-lès-Metz souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière du site de l'ancienne gendarmerie situé sur son territoire communal, en vue notamment d'un projet de création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Maizières-lès-Metz et la communauté de communes Rives de Moselle annexée à la présente délibération portant sur l'acquisition, le portage puis la cession du site susvisé d'une superficie de 39 a 44 ca, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 720 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Maizières-lès-Metz et la communauté de communes Rives de Moselle la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 24 OCT. 2023

La Préfète de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Nicolas DOMANGE